

Préambule :

Le présent Contrat et ses Conditions Générales de Vente sont indissociables et lient, une fois acceptés, le client (vous), ci-après dénommé « l'Adhérent »

Et le vendeur ci-après dénommé « le Club ». Ces conditions générales de vente, ainsi que le Règlement Intérieur font partie intégrante du contrat

d'abonnement, l'adhérent reconnaît expressément les avoir lues, comprises et acceptées.

1 - Objet :

Après avoir visité les installations du Club, le matériel mis à sa disposition, et avoir pris connaissance des prestations proposées, l'Adhérent déclare souscrire un contrat d'abonnement, l'engageant à respecter scrupuleusement les présentes conditions générales de vente ainsi que le règlement intérieur. Ce contrat, à compter de la date de signature, est nominatif et incessible l'autorisant à utiliser toutes les installations, y compris sportives en libre-service avec accès illimité dans la limite des horaires d'ouverture.

2 - Rétractation :

L'adhérent dispose d'un délai de 7 jours (jours ouvrables), à partir de la date de signature du présent contrat, pour une éventuelle rétractation. Ce droit est à faire connaître via un courriel à rpgd.sport@free.fr. Passé ce délai, le contrat est considéré comme conclu pour la durée spécifiée (selon formule et mode de paiement choisi).

3 – Conditions d'adhésion :

L'Adhérent doit être âgé de 18 ans révolu. Une attestation signée des parents (ou tuteurs légaux) est obligatoire pour les mineurs à partir de 16 ans révolu.

L'Adhérent déclare avoir subi un contrôle médical auprès de son médecin traitant, et de fait déclare que son état de santé lui permet de pratiquer le sport en général, et plus particulièrement d'utiliser les services, matériels et installations proposés par le Club.

Toute contre-indication (blessure, maladie, problème cardiaque, etc) générant une inaptitude partielle doit être signalée par l'Adhérent. Tout Adhérent sujet aux crises d'épilepsie, d'asthme, ou tout autres pathologies susceptibles de complexifier l'intervention des équipes médicales/sauveteurs doit en informer expressément le Club et/ou les éducateurs. Un certificat médical pourra être exigé par le Club pour attester des aptitudes physiques de l'Adhérent.

4 – Données personnelles :

Le Club conserve les données fournies par ses adhérents pour son seul usage interne. L'Adhérent dispose d'un droit d'accès et de rectification à ses données personnelles.

5 – Accès

Une fois le contrat souscrit, lors de l'inscription finale, l'enregistrement d'une photo ainsi qu'une empreinte biométrique (main droite) de l'Adhérent seront effectuées. Cette dernière permettra ainsi l'ouverture de la porte d'accès à l'établissement.

L'adhérent s'engage lors de son entrée/sortie dans/de l'établissement, à ne donner l'accès à l'intérieur à aucune autre personne, tiers ou adhérent, sous peine de sanction (voir chapitre Résiliation).

L'établissement est ouvert de 6h à 23h30, 365 jours par an, sauf cas de force majeure (intempéries, travaux, maintenance, état d'urgence sanitaire, administratif, etc...). La fermeture pour cas de force majeure n'ouvre droit à aucun remboursement.

6 – Règlement intérieur :

Le règlement intérieur est consultable sur le site genome4.fr et affiché au Club. L'Adhérent déclare avoir pris connaissance du Règlement Intérieur et y adhérer sans restriction ni réserve. Tout manquement aux règles en vigueur sera consigné, fera l'objet d'un avertissement notifié. Le cas échéant après plusieurs infractions constatées, l'Adhérent se verra suspendre l'accès au Club.

7 – Formules d'abonnement :

2 types de formule sont proposées: - à durée limitée (paiement comptant) - à durée illimitée (paiement par prélèvement bancaire mensuel). Des frais d'inscription sont appliqués pour chacune des formules, une seule fois à la création de la Fiche Adhérent.

8 – Résiliation :

A l'initiative de l'Adhérent

Dans le cas d'une résiliation en cours de période pour un contrat à durée limitée, la somme versée au Club reste acquise par le Club. Pour raison médicale uniquement (justificatifs à fournir), un remboursement s'effectuera au prorata de la période restant à effectuer et ne couvrant que des mois entiers.

Toute demande de résiliation, pour tous types de contrat, est à transmettre par courriel à rpgd.sport@free.fr, 30 jours avant la date de terme souhaitée (date correspondante à la date anniversaire mensuelle du contrat), ou par lettre recommandée avec accusé de réception, adressée à Genome4 - ZA l'Allan – 25600 VIEUX-CHARMONT

A l'initiative du Club

L'abonnement est résilié de plein droit aux motifs suivants :

- Dans le cas où l'attitude, le comportement ou la tenue de l'Adhérent serait contraire aux bonnes mœurs, ou causerait un trouble au bon fonctionnement des activités ou à l'ordre public ou occasionnerait une gêne caractérisée pour les autres Adhérents, ou serait non conforme au présent contrat ou au règlement intérieur du Club.
- En cas de fraude dans la constitution du dossier d'abonnement, fausse déclaration, falsification des pièces.
- En cas de fraude dans l'accès au Club (à titre d'exemple : passage d'une ou plusieurs tiers personnes avec l'Adhérent).
- En cas de défaut de paiement.

A noter que ces situations une fois constatées donnent lieu à la suspension de l'accès au Club.

Un avertissement sera alors notifié par courriel, suivi d'une entrevue avec un ou plusieurs représentants du Club et la présence d'autres Adhérents si cela est jugé nécessaire par le Club. A l'issue, la sanction ira du simple avertissement à la radiation de l'Adhérent sans préavis. Aucun remboursement ne sera effectué en cas de radiation.

9 – Reconduction :

Pour les formules illimitées, dans le cas du règlement bancaire par prélèvement mensuel, la tacite reconduction s'effectue jusqu'au souhait d'arrêt par l'adhérent (voir chapitre résiliation).

Pour les formules à durée limitée (cas du paiement comptant), le présent contrat arrivant à son terme, sa prolongation n'est pas automatique. L'accès au Club est alors supprimé.

10 – Activités :

Les différentes formules d'abonnement autorisent l'adhérent à utiliser toutes les installations en libre-service dans la limite des horaires d'ouverture affichés.

11 – Assurance :

Le Club est assuré pour les dommages engageant sa responsabilité civile et celle de son personnel. Attestation du Contrat d'Assurance de l'année en cours affiché à l'accueil du Club. L'Adhérent est invité à souscrire une police d'assurance Responsabilité Civile personnelle, le couvrant de tous les dommages qu'il pourrait causer à des tiers, de son propre fait, pendant l'exercice des activités du Club.

12 – Tarifs/Paiement :

Les prix s'entendent toutes taxes comprises (TTC). Les tarifs sont garantis pour la durée du contrat choisi. A la demande de l'Adhérent une facture pourra être établie par le Club.

Dans le cas du paiement par prélèvement bancaire mensuel, tout incident de paiement (compte non approvisionné, compte soldé, opposition), engagera, après notification auprès de l'adhérent, la mise en place d'une procédure de mise en recouvrement par un organisme tiers. Des frais supplémentaires seront alors ajoutés à la somme due au Club.

13 – Sécurité :

Chaque Adhérent s'engage en cas d'accident dont il serait victime, ou en sa présence pour un autre Adhérent, à alerter immédiatement les secours. Téléphone d'urgence disponible dans l'établissement.

Chaque Adhérent s'engage à signaler à la Direction tout comportement suspect contraire aux bonnes mœurs qui causerait un trouble au bon fonctionnement des activités et occasionnerait une gêne caractérisée pour les autres Adhérents, ou serait non conforme au règlement intérieur du Club.

14 – Vidéosurveillance :

Dans un souci de sécurité et de contrôle, l'établissement (dont les casiers des vestiaires) est sous vidéo surveillance 24h/24 et 7j/7.

Ces données sont enregistrées et archivées pendant 30 jours.

15 – Litiges :

Les présentes conditions générales sont soumises à l'application du droit français. Les parties s'engagent à rechercher une solution amiable à tout différend qui pourrait naître de leur application. Si elles n'y parviennent pas, elles soumettront le litige au tribunal compétent.